

## Campagne d'emplois 2023

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,  
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.  
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination de Yanick RICARD dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2022-090 du 26 septembre 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'avis du comité technique du 28 novembre 2022,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 2022, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la campagne d'emplois 2023 telle que détaillée dans le document joint à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 22*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 1*

Fait à Lyon, le 12 décembre 2022

L'administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

Yanick RICARD



**Contexte**

Les hausses des coûts de l'énergie, du point d'indice et du smic non compensées à ce jour ont conduit notre établissement à présenter un budget prévisionnel rectificatif 2022 déficitaire. C'est dans ce contexte incertain et inédit que se sont déroulés les dialogues de gestion de chaque centre de responsabilité budgétaire.

**Démarche**

Conformément à la lettre de cadrage du président, les responsables de services, départements et laboratoires ont procédé à une remontée dans une logique pluriannuelle de leurs besoins. Ces derniers ont veillé à considérer l'ensemble des besoins en tenant compte des départs ou évènements dont ils avaient connaissance dans les cinq prochaines années. Les responsables des centres de responsabilité budgétaire ont centralisé les demandes et effectué un premier classement, hiérarchisant les priorités.

Un classement général a ensuite été effectué par le comité de direction en fonction de la masse salariale disponible, des contraintes budgétaires, des priorités pédagogiques telle que la création du cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) et des projets d'axes stratégiques en cours de discussion dans le cadre du futur contrat quinquennal de l'établissement en développement et évalués par l'HCERES.

**Priorités**

La campagne d'emploi 2023 s'inscrit dans le respect des priorités définies par l'établissement :

- > une priorité de recrutement sur les postes induisant un flux de sortie notamment chez les enseignants
- > une démarche active de titularisation par la voie du concours dans le cadre d'une pérennisation de contractuels
- > une politique volontariste d'emploi des personnes en situation de handicap

**Demandes issues des dialogues de gestion**

	Biatss	Enseignants
Concours	27	25
Recrutement en lien ou non avec une mobilité	37	/

**Départs en 2022-2023**

	Biatss	Enseignants
Retaites 2023	1	2
Mutations 2022	13	9

**Campagne d'emploi 2023 (EC et Biatss)**

	Biatss	Enseignants
Concours	8	21
Recrutement sans concours	1	
Emploi réservé défense	1	
BOE	1	
<b>Total</b>	11	21

**Campagne d'emploi 2023 (EC )**

	MCF	PR	Total
SE	4	2	6
SHS	6	2	8
<b>Total</b>	10	4	14

## Campagne d'emploi 2023 - Postes ouverts au concours - Enseignants-chercheurs et enseignants

N°	Corps		Département d'enseignement	Laboratoire de recherche	Section	Profil	Voie de recrutement
1	PR		Langues	IHRIM	12	Allemand	Concours : art.46 1°
2	PR		Informatique	LIP	27	Informatique	Concours : art.46 1°
3	PR		Chimie	Chimie	31	Chimie	Concours : art.46 1°
4	PR		Sciences sociales	CMW	19	Sociologie	Concours : art.46 1°
5	MCF		Lettres et art	IHRIM ou CERCC	18	Cinéma	Concours : art.26
6	MCF		Chimie	CRMN	31, 64	Chimie	Concours : art.26
7	MCF		Economie	Economie	5	Economie	Concours : art.26
8	MCF		Education et Humanités numériques	ICAR	28, 70 et 71	Education et didactique	Concours : art.26
9	MCF		Lettres et art	HISOMA	8	Latin	Concours : art.26
10	MCF		Mathématiques	UMPA	25, 26	Mathématiques	Concours : art.26
11	MCF		Mathématiques	UMPA	25, 26	Mathématiques	Concours : art.26
12	MCF		Sciences sociales	EVS	23	Géographie	Concours : art.26
13	MCF	CPES	Economie	Economie	5	Economie	Concours : art.26
14	MCF	CPES	Sciences de la terre et Physique	LP ou CRAL ou LGL	60, 28, 35, 36,37	Physique	Concours : art.26
15	PRAG	CPES	Mathématiques	/	/	Mathématiques	/
16	PRAG		Centre de sport	/	/	Education physique et sportive	/
17	PRAG		Biologie	/	/	Biologie	/
18	AGPR		Physique	LP	28	Physique	/
19	AGPR		Mathématiques	UMPA	25	Mathématiques	/
20	AGPR		Mathématiques	UMPA	25	Mathématiques	/
21	AGPR		Biologie	RDP	64	Biologie	/

## Campagne d'emploi 2023 - Postes ouverts au concours - BIATSS

N°	Catégorie	Corps	VP/ Direction	Labo/Dépt/ service	BAP	Profil	Concours	Observations
1	B	TECH	DGS	ACCUEIL BADGE SECURITE	G	Gestionnaire évènements	Emploi réservé défense	
2	B	TECH	DGS	DRH	J	Gestionnaire financier et comptable	BOE	
3	A	ASI	DGS	DAF	J	Assistant-e ingénieur contrats	Externe	Titularisation d'un CDD possible
4	A	IGE	DGS	DAJI	J	Chargé-e d'affaires juridiques	Externe	Titularisation d'un CDD possible
5	A	ASI	DGS	DRH	J	Chargé-e de recrutement	Interne	Titularisation d'un CDD possible
6	A	IGE	PRESIDENCE	COM	F	Webmestre	Externe	Titularisation d'un CDD possible
7	B	TECH	VPE	SCOLARITE	J	Gestionnaire de scolarité	Externe	Titularisation d'un CDD possible
8	A	IGE	VPR	INGENIEURIE	J	Ingénieur-e de projets	Externe	Titularisation d'un CDD possible
9	A	IGE	VPR	ENS EDITIONS	F	Editeur-trice	Externe	Titularisation d'un CDD possible
10	A	IGE	VPR	EVS	E	Administrateur-trice systèmes et réseaux	Interne	Titularisation d'un CDD possible
11	C	ATRF	VPR	IGFL	G	Opérateur-trice logistique	RSC	Titularisation d'un CDD possible